



Municipalité de Saint-Liboire

A V I S P U B L I C

D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 375-24 SUR LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, Alain St-Vincent-Rioux, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Liboire, à l'effet que le Conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 4 juin 2024, le règlement numéro 375-24 sur la tarification des services municipaux

Règlement 375-24 sur la tarification des services municipaux

Toute personne intéressée par ce règlement peut en prendre connaissance au Bureau de la Municipalité situé au 151, rue Gabriel suite 102 à Saint-Liboire ou en le consultant sur le site internet de la municipalité au www.st-liboire.ca.

DONNÉ à Saint-Liboire, ce 11 juin 2024.


Alain St-Vincent-Rioux,
Directeur général et greffier-trésorier